



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
14 juillet 2014
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante et unième session

Genève, 15-26 septembre 2014

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020: Troisième rapport d'activité

Rapport du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020¹ (Programme d'action d'Istanbul) et le mandat de Doha² demandent à la CNUCED de continuer de s'attaquer aux problèmes rencontrés par les pays les moins avancés et de contribuer à l'application du Programme. Le présent rapport s'intéresse principalement aux activités de la CNUCED menées en 2013, mais il pourra y être fait mention d'activités qui ont commencé en 2012 ou ont été achevées en 2014. Il sera présenté pour examen aux États membres à la soixante et unième session du Conseil du commerce et du développement.

¹ A/CONF.219/Rev.1.

² TD/500/Add.1.

GE.14-08331 (F) 040914 040914



* 1 4 0 8 3 3 1 *

Merci de recycler



Introduction

1. «L'objectif primordial du Programme d'action pour la décennie 2011-2020 est de surmonter les problèmes structurels qui se posent aux pays les moins avancés afin d'éliminer la pauvreté, d'atteindre les objectifs de développement définis sur le plan international et de permettre à ces pays de quitter la catégorie des pays les moins avancés»³. Le taux de croissance moyen des pays les moins avancés (PMA) en 2012 et 2013 était de 5,5 %, soit deux points de moins que le taux de 7 % enregistré durant la période d'expansion de 2002-2008. Le taux en diminution, bien inférieur à l'objectif de 7 % par an fixé dans le Programme d'action, est dû en grande partie à une conjoncture extérieure moins propice, plus précisément à la faible demande d'importations en provenance des PMA parmi les pays développés et les pays émergents. Les prix internationaux de nombreux produits de base ont fléchi par rapport à leurs niveaux records de 2011, au détriment des PMA tributaires de ces produits.

2. Le bilan du groupe des PMA masque l'hétérogénéité des résultats obtenus par chaque pays individuellement. À titre d'exemple, les taux de croissance de 15 pays ont dépassé 6 %, mais 10 pays ont connu un taux de croissance inférieur à 3 %. Étant donné leur croissance démographique importante, ces derniers ont enregistré une croissance par habitant linéaire ou négative. Cette situation est lourde de conséquences sur le plan de la réalisation des objectifs socioéconomiques.

3. Outre le ralentissement de la croissance, les taux d'investissement et d'épargne des PMA sont demeurés insuffisants pour entraîner et maintenir la croissance économique tout en réduisant sensiblement la pauvreté. Qui plus est, le financement extérieur a aussi été instable. Néanmoins, les envois de fonds vers les PMA ont continué de croître, passant de 6 milliards de dollars en 2000 à 30 milliards de dollars en 2012. L'augmentation devrait se poursuivre en 2013 et 2014 en raison du nombre croissant de ressortissants de PMA qui partent chercher du travail à l'étranger. Selon le *Rapport 2012 sur les pays les moins avancés*, le nombre d'émigrants originaires des PMA est passé de 19 millions en 2000 à 28 millions en 2012. Les trois quarts sont partis dans d'autres pays en développement. De ce fait, au moins 60 % des envois de fonds aux PMA proviennent actuellement d'autres pays en développement. Les relations Sud-Sud jouent donc un rôle essentiel dans les envois de fonds vers les PMA. En ce qui concerne les flux d'investissements étrangers directs (IED), même si la part des PMA dans les flux mondiaux reste inférieure à 2 %, le total des flux d'IED vers les PMA a atteint 26 milliards de dollars en 2013.

4. Malgré la forte croissance enregistrée pendant la période 2002-2008, les PMA ne sont pas parvenus à progresser sur le plan de la transformation structurelle. Dans les PMA considérés en tant que groupe, la contribution de l'agriculture et des services au PIB a baissé, tandis que celle de l'industrie a augmenté. Toutefois, dans le secteur industriel, la contribution des activités manufacturières au PIB a stagné, tandis que celle des activités non manufacturières a continué d'augmenter, principalement en raison du secteur extractif. La part de l'agriculture dans le PIB a diminué depuis dix ans dans 33 PMA et a augmenté dans 14 autres, celle de l'industrie n'augmente que dans 19 PMA et diminué dans 25 autres.

5. Les résultats timides obtenus par les PMA ces deux dernières années devraient persister à court et à moyen terme, étant donné les incertitudes et les risques qui pèsent sur les perspectives de l'économie mondiale et la probabilité que la croissance reste faible au moins jusqu'à 2015. Même si les risques de détérioration ne se concrétisent pas, le taux de croissance de ces pays devrait rester inférieur à l'objectif de 7 %, rendant la

³ Programme d'action d'Istanbul, par. 27.

transformation structurelle, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté d'autant plus difficiles et complexes.

6. L'un des principaux objectifs du Programme d'action d'Istanbul est que «la moitié des pays les moins avancés répondent aux critères de reclassement d'ici à 2020»⁴. À ce jour, seuls quatre pays sont sortis de la catégorie des PMA: le Botswana (1994), Cabo Verde (2007), les Maldives (2011) et le Samoa (2014). Deux autres PMA, la Guinée équatoriale et Vanuatu, ont été sélectionnés pour le reclassement en juin et en décembre 2017, respectivement. Bien que le Comité des politiques de développement ait recommandé le reclassement des Tuvalu en 2012, le Conseil économique et social n'a jamais entériné cette recommandation, laissant la question du reclassement de ce pays en suspens. L'éventuel reclassement de l'Angola et de Kiribati sera considéré par le Comité en 2015. L'examen de la liste des PMA réalisé en 2012 a également révélé que 10 pays ayant le statut de PMA remplissaient un critère de reclassement, montrant ainsi qu'ils se rapprochaient des conditions requises pour pouvoir prétendre à un reclassement dans un avenir prévisible. Le Bhoutan, Djibouti, Sao Tomé-et-Principe, le Soudan et le Timor-Leste remplissaient le critère du revenu par habitant requis pour le reclassement; le Myanmar et le Népal, celui du capital humain; et le Bangladesh, la Guinée et la République-Unie de Tanzanie, celui de la vulnérabilité économique. Pour pouvoir être complètement retirés de la liste des PMA, les pays doivent avoir atteint le seuil fixé pour au moins deux des trois critères après deux examens triennaux consécutifs de la liste des PMA.

I. Contribution de la CNUCED

7. La CNUCED est chargée de venir en aide aux PMA et de contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul conformément au paragraphe 156⁵ de ce document et au paragraphe 18 g)⁶ du mandat de Doha. L'appui qu'apporte la CNUCED aux États membres se répartit en trois grands domaines d'activités:

- a) Recherche et analyse;
- b) Formation de consensus et activités intergouvernementales d'appui;
- c) Coopération technique et renforcement des capacités.

8. Par souci de clarté, les activités d'appui aux PMA de la CNUCED seront présentées en fonction de ces domaines dans la suite du présent rapport.

A. Recherche et analyse

9. La CNUCED continue de mener des recherches et des analyses sur les PMA dans le cadre de plusieurs rapports et études, en particulier sa publication annuelle phare, le *Rapport sur les pays les moins avancés*.

⁴ Programme d'action d'Istanbul, par. 28.

⁵ «La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) devrait continuer de s'attaquer aux problèmes rencontrés par les pays les moins avancés en conduisant une action de renforcement du consensus intergouvernemental, notamment au sein du Conseil du commerce et du développement, et contribuer également à la mise en œuvre du Programme d'action dans le cadre de l'assistance technique qu'elle fournit à ces pays. La capacité institutionnelle de la CNUCED en matière de recherche et d'analyse des questions qui intéressent les pays les moins avancés devrait être maintenue à cette fin.»

⁶ La CNUCED devrait «mettre davantage encore l'accent sur les besoins des PMA dans tous ses domaines de compétence conformément au Programme d'action d'Istanbul».

10. Dans son *Rapport 2013 sur les pays les moins avancés: Une croissance créatrice d'emplois pour un développement équitable et durable*, la CNUCED a étudié la manière dont les PMA pouvaient promouvoir une croissance qui génère un nombre approprié d'emplois de qualité et qui leur permette d'atteindre leurs objectifs prioritaires: réduire la pauvreté et parvenir à une croissance équitable et à un développement durable. Les résultats du rapport laissent supposer que les PMA sont confrontés à un véritable casse-tête démographique, dans la mesure où leur population globale, dont environ 60 % est âgée de moins de 25 ans, devrait doubler d'ici à 2050 pour atteindre 1,7 milliard de personnes. Le rapport indique également que non seulement la population des PMA est en pleine croissance, mais elle s'urbanise rapidement. En raison de cette conjonction de facteurs, il est urgent de corriger la situation de l'emploi dans ces pays d'ici à la fin de la décennie. Il est capital de créer des possibilités d'emploi car c'est le moyen le plus sûr et le plus digne de sortir de la pauvreté. Le rapport propose un cadre directeur faisant de la création d'emplois un objectif central de la politique économique, et associant l'investissement, la croissance et la création d'emplois au développement des capacités productives. En outre, il avance des propositions spécifiques pour favoriser une croissance riche en emplois, qui constituerait un tremplin vers le développement durable dans les PMA.

11. D'autres publications ont contribué à mieux définir certaines méthodes mises en lumière dans le Programme d'action d'Istanbul, à savoir:

a) *Le Rapport 2013 sur le développement économique en Afrique – Commerce intra-africain: Libérer le dynamisme du secteur privé*, qui apporte un nouvel éclairage sur la manière de renforcer le secteur privé pour stimuler les échanges intra-africains;

b) *Le Rapport sur l'investissement dans le monde 2013*, consacré au rôle des chaînes de valeur mondiales en tant que lien entre le commerce et l'investissement. Ce rapport a révélé que, pour la première fois, les pays en développement avaient absorbé plus d'IED que les pays développés. Les entrées d'IED dans les PMA ont augmenté de 20 % entre 2011 et 2012 pour atteindre un niveau record de 26 milliards de dollars en 2012;

c) *Le Rapport sur le commerce et le développement 2013: S'adapter à la nouvelle dynamique de l'économie mondiale*, consacré aux limites de la croissance tirée par les exportations et aux répercussions des adaptations de la demande mondiale sur les pays en développement, notamment les PMA;

d) *Le Rapport 2012 sur la technologie et l'innovation: Innovation, technologie et collaboration Sud-Sud*, axé sur la manière dont les pays en développement du Sud, en particulier les PMA, peuvent tirer parti du renforcement des capacités technologiques d'autres pays en développement.

12. En 2013, la CNUCED a élaboré des indicateurs permettant de mesurer et de comparer les capacités productives des PMA, conformément au mandat de Doha (par. 65 e)). Cette initiative a conduit à la mise au point du premier indice en la matière. À sa soixantième session, le Conseil du commerce et du développement s'est intéressé aux travaux menés par le secrétariat, consistant à faire le point des lacunes et limites nationales et à indiquer les progrès accomplis par les PMA dans le domaine du renforcement des capacités productives en fonction des objectifs et des critères d'évaluation convenus et de certains indicateurs. Les domaines prioritaires visés par l'indice correspondent à ceux du Programme d'action: infrastructures; énergie; sciences, technologies et innovation; technologies de l'information et de la communication (TIC); et développement du secteur privé.

13. En 2013, la CNUCED et le secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont publié une étude sur l'harmonisation de la législation relative au commerce électronique dans les pays de l'ASEAN. Cette étude évalue la situation actuelle de la législation régionale, répertorie les lacunes observées, identifie les nouveaux problèmes et présente des recommandations spécifiques en vue d'une harmonisation plus

poussée dans différents domaines. Le rapport porte sur trois PMA: le Cambodge, la République démocratique populaire lao et le Myanmar.

14. Les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED sur les difficultés persistantes des pays en développement sans littoral dans le domaine commercial ont aussi été très utiles aux PMA – 17 des 32 pays en développement sans littoral étant des PMA. L'étude intitulée *Les voies d'accès à l'océan*, publiée en 2013 par la CNUCED, traite de questions relatives aux couloirs de transit utilisés pour le commerce des pays en développement sans littoral. L'étude préconise une plus grande coopération entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit voisins dans leur intérêt commun. Le rapport est centré particulièrement sur les PMA et trois couloirs de transit distincts en Afrique de l'Est reliant Djibouti à l'Éthiopie, et le Burundi, l'Ouganda et le Rwanda au Kenya et à la République-Unie de Tanzanie, respectivement.

B. Formation de consensus et activités intergouvernementales d'appui aux pays les moins avancés

15. La CNUCED a fourni des conseils et un appui en matière de renforcement des capacités à des négociateurs commerciaux, en poste à Genève et dans les capitales, ainsi qu'aux dirigeants de certains PMA et du groupe des PMA. Cet appui renforcé leur aptitude à préparer les négociations commerciales multilatérales, régionales et sous-régionales, notamment les négociations du Cycle de Doha à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les négociations relatives aux accords de partenariat économique entre les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union européenne, et à y participer. La CNUCED a analysé et évalué les incidences sur le développement de diverses questions techniques liées à l'OMC et a contribué à différentes manifestations dans le cadre du programme multilatéral sur le commerce ayant pour thème les PMA et leurs problèmes de développement.

16. En novembre 2013, la CNUCED a organisé une réunion spéciale d'experts à l'intention des PMA en prévision de la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Bali (Indonésie). L'objectif était d'offrir aux PMA, aux experts et aux participants un cadre de rencontre pour échanger leurs vues et leurs préoccupations et consolider leur proposition commune à l'approche de la Conférence ministérielle. Cela les a aidés à être mieux préparés et à participer aux négociations en toute connaissance de cause. La CNUCED a participé à la Conférence et a également fourni un appui fonctionnel à des réunions ministérielles et de haut niveau de groupements régionaux auxquelles participaient des PMA.

17. La CNUCED a continué de prêter assistance aux PMA après les négociations ministérielles de l'OMC. En avril 2014, la CNUCED a organisé, en collaboration avec les Pays-Bas qui ont apporté une aide financière, une réunion d'experts sur la voie à suivre concernant la décision ministérielle de l'OMC sur les règles d'origine préférentielles s'appliquant aux PMA. La CNUCED a également assisté à une réunion sur l'OMC et le programme de l'après-Bali à l'intention des PMA et des pays ayant des besoins particuliers, qui s'est tenue à Dhaka en mai 2014. La réunion a permis de définir les questions prioritaires pour ces pays dans le programme de travail de l'après-Bali.

C. Coopération technique et renforcement des capacités

18. Au cours de l'année 2013, la CNUCED a continué de mettre en œuvre ses programmes de coopération technique et de renforcement des capacités en faveur des pays en développement, notamment des PMA. Après un exposé des activités visant à appuyer le

reclassement des PMA, on trouvera ci-après un résumé des activités réparties selon les domaines prioritaires du Programme d'action⁷.

Reclassement

19. Conformément au paragraphe 28 et à d'autres dispositions pertinentes du Programme d'action, la CNUCED a lancé une campagne d'information sur le reclassement des PMA. En 2013, à la demande des gouvernements, la CNUCED a fourni des services consultatifs et a organisé des ateliers d'information et de renforcement des capacités sur le reclassement à l'intention de cinq PMA: l'Angola, le Cambodge, la République démocratique populaire lao, les Tuvalu et Vanuatu. Des ateliers nationaux, auxquels ont assisté des ministres et d'autres hauts fonctionnaires ont été organisés en Angola et au Cambodge. L'atelier en Angola (juillet et août 2013) a examiné les perspectives, les possibilités et les difficultés du pays pour ce qui est de répondre aux critères de reclassement actuels. L'atelier au Cambodge (octobre 2013) a eu pour thème les politiques et les stratégies devant permettre un reclassement durable du Cambodge. La CNUCED a organisé plusieurs activités d'information sur la contribution des capacités productives au développement national des PMA, notamment un atelier national en Angola en mai 2013.

1. Capacités productives

Infrastructures – technologies de l'information et de la communication

20. Les TIC représentent un élément important des infrastructures. Les PMA continuent de bénéficier des travaux abondants et divers consacrés par la CNUCED à ces technologies. L'aide apportée aux PMA dans ce domaine en 2013 couvre des domaines tels que les statistiques, les réformes juridiques et l'entrepreneuriat.

21. L'accès à des statistiques fiables est essentiel pour les décideurs dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de leurs politiques. Dans cette optique, la CNUCED et la Commission économique pour l'Afrique ont organisé un programme régional de formation consacré aux statistiques sur l'économie de l'information à l'intention des pays lusophones, qui s'est tenu en novembre 2013 au Mozambique. Des employés des bureaux statistiques nationaux de cinq PMA y ont participé: l'Angola, la Guinée-Bissau, le Mozambique, Sao Tomé-et-Principe et le Timor-Leste.

22. En août 2013, le cadre juridique de la Communauté d'Afrique de l'Est pour la cyberlégislation (phase II) a été approuvé en vue de son application. Les États partenaires, notamment le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie, progressent dans sa mise en œuvre. L'adoption de cyberlois devient d'autant plus pertinente que la Communauté s'oriente vers une utilisation accrue des applications et des services d'administration électronique.

⁷ Les domaines prioritaires sont: les capacités productives; l'agriculture; la sécurité alimentaire et le développement rural; le commerce; les produits de base; le développement humain et social; les crises multiples et les nouveaux défis; la mobilisation de ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités; et la bonne gouvernance à tous les niveaux.

23. Un nouveau projet TrainForTrade⁸ sur l'harmonisation régionale du commerce électronique a été lancé à l'intention des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest⁹. La première activité réalisée à ce titre a été un cours d'enseignement à distance consacré aux aspects juridiques du commerce électronique.

24. Un séminaire sur l'informatique en nuage et l'administration électronique a été organisé conjointement par la CNUCED et la Commission économique pour l'Afrique. Une vingtaine de participants originaires de neuf pays¹⁰ ont partagé leurs expériences et leurs préoccupations concernant le développement des services en nuage, en particulier la sécurité de l'information.

25. Un projet mis au point par la CNUCED et l'Organisation internationale du Travail (OIT) visant à promouvoir l'entrepreneuriat des femmes et les TIC prévoyait la révision de l'outil élaboré par l'OIT en vue d'évaluer les politiques de développement de l'entrepreneuriat féminin en tenant compte des TIC. Ce projet prévoyait des travaux de recherche et d'analyse, des tables rondes avec des entrepreneuses et un séminaire de formation d'évaluateurs sur l'entrepreneuriat féminin et les TIC en vue de mesurer le développement de l'entrepreneuriat féminin en Afrique de l'Est. Le dispositif révisé de l'OIT a été mis à l'essai dans trois pays africains, dont deux PMA: l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie.

Énergie

26. La CNUCED a aidé à examiner les possibilités offertes par les biocombustibles et les énergies renouvelables pour améliorer la sécurité énergétique grâce à de faibles émissions de carbone dans les PMA. Un groupe de chercheurs africains a participé à un atelier organisé en Suède en mai 2013 par la CNUCED et le Secrétariat suédois aux sciences de l'environnement terrestre. Des chercheurs de Zambie, du Mozambique, du Malawi et de la République-Unie de Tanzanie ont visité plusieurs sites, confronté leurs expériences et initié des débats avec des institutions chargées de l'élaboration des politiques, telle l'Agence suédoise de l'énergie, et des entreprises du secteur privé spécialisées dans le développement de bioénergies solides, liquides et gazeuses.

Science, technologie et innovation

27. La CNUCED continue de soutenir les PMA dans le cadre de leurs activités liées à la technologie et à l'innovation, en particulier par la voie de son examen stratégique des politiques dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. En 2013, la CNUCED s'est concentrée sur l'appui à la mise en œuvre des recommandations faites plusieurs années auparavant dans le cadre de cet examen, par exemple au Lesotho, où un certain nombre de structures et de services ont été mis en place conformément aux recommandations.

28. La CNUCED a également donné son avis sur les principes qui devraient orienter la gestion de la banque des technologies¹¹ en faveur des PMA, qui constitue l'un des aboutissements du Programme d'action d'Istanbul. Les principes concernant divers facteurs tels que les fonctions possibles de la banque proposée, en tant que mécanisme d'appui à l'innovation à l'intention des PMA; l'implication des PMA dans la mise en place de la

⁸ Programme contribuant à la diffusion d'informations relatives au commerce international et au renforcement des compétences et des capacités.

⁹ Dont les PMA suivants: Bénin, Burkina Faso, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

¹⁰ Burundi, Éthiopie, Gambie, Madagascar, Mali, Mozambique, République centrafricaine, Rwanda et Ouganda.

¹¹ Programme d'action d'Istanbul, par. 52.

banque; les ressources additionnelles nécessaires; la nécessité d'assurer tant la recherche que l'acquisition des technologies, y compris le financement des activités d'innovation des entreprises; et la mise en place de réseaux pour l'innovation.

Développement du secteur privé

29. La CNUCED compte plusieurs programmes visant à promouvoir l'entrepreneuriat. Le cadre directeur pour l'entrepreneuriat met à la disposition des décideurs des PMA différents outils pour formuler, suivre et évaluer les politiques nationales pour l'entrepreneuriat. À la demande de la Gambie et des Îles Salomon, un appui et des orientations concernant la mise en œuvre du cadre ont été fournis.

30. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, la CNUCED a apporté son aide à huit centres Empretec situés dans des PMA en offrant des services consultatifs, en organisant des ateliers et des séminaires sur la promotion des relations interentreprises, en dispensant des formations à des entreprises et des PME, et en fournissant un appui à des initiatives et les réseaux régionaux. En 2013, le Mozambique, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie, par exemple, ont bénéficié du programme. En Ouganda, les petites entreprises ont obtenu des améliorations importantes grâce au programme sur la promotion des relations interentreprises. L'emploi a augmenté de 125 % et les recettes ont progressé de 144 % parmi les entreprises bénéficiaires du programme. Le Centre d'investissement de la République-Unie de Tanzanie, qui est le partenaire chargé de la mise en œuvre du programme dans le pays, a mené de nouveaux projets de renforcement des capacités ciblés à l'intention de certains prestataires dans le secteur du tourisme, tout en poursuivant ses travaux dans les secteurs agro-industriel et minier.

31. Afin de libérer le potentiel de l'économie verte émergente en matière de création d'emplois en Zambie, la CNUCED a coopéré avec plusieurs organismes pour créer une chaîne de valeur pour les matériaux et les services de construction verte, allant de la production locale de matériaux de construction écologiques à une conception des bâtiments plus économique sur le plan énergétique. Le programme zambien de promotion des emplois verts, qui reçoit l'assistance technique d'un groupe d'organismes des Nations Unies, en constitue un exemple. La CNUCED a organisé deux ateliers et a publié un rapport intitulé «Promoting TNC-SME business linkages in the Zambian building construction industry» dans lequel elle détermine les perspectives d'intégration dans la chaîne de valeur de ce secteur du bâtiment qui s'offrent aux PME locales.

32. Empretec Ghana a facilité l'échange de bonnes pratiques dans le domaine de l'entrepreneuriat au Libéria et au Soudan du Sud. Un appui a également été apporté aux centres Empretec afin de leur permettre de participer à des réunions internationales, et de faciliter ainsi l'échange de bonnes pratiques entre PMA dans le domaine de l'entrepreneuriat.

33. Un certain nombre de PMA ont bénéficié du soutien dispensé par la CNUCED pour aider à promouvoir une conjoncture stable et transparente. En particulier, un appui a été apporté dans les domaines de la tenue et de la présentation des comptes, ainsi qu'en ce qui concerne la gestion des questions environnementales, sociales et de gouvernance. Les participants de 10 et de 13 PMA, respectivement, ont participé à la vingt-neuvième et à la trentième sessions du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.

34. La CNUCED a mené deux projets relatifs à la promotion des chaînes de valeur régionales dans l'agro-industrie. L'objectif de ces deux projets était de promouvoir le régionalisme développementiste en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne en déterminant et en encourageant les chaînes de valeur régionales potentielles. Le premier projet a consisté en des travaux de recherche sur l'industrie du cuir, l'agro-industrie et l'industrie du textile et du vêtement en Asie du Sud. Le second projet a porté sur la promotion des chaînes de valeur

régionales dans l'industrie africaine du cuir. L'industrie du cuir et des articles en cuir offre la possibilité de stimuler le commerce grâce à des chaînes de valeur régionales et apporte une plus grande valeur ajoutée aux exportations de la région. L'étude a permis de définir trois blocs commerciaux sous-régionaux en Afrique subsaharienne susceptibles de créer des chaînes de valeur régionales dans l'industrie du cuir et des articles en cuir: le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union douanière d'Afrique australe. Ces blocs contribuent ensemble pour près de 98 % des exportations et de 99 % des importations de cuir et d'articles en cuir en Afrique subsaharienne.

2. Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

35. La CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et la Banque mondiale ont élaboré conjointement un ensemble de principes pour un investissement agricole responsable qui respecte les droits, les moyens d'existence et les ressources. Les principes ont été mis à l'essai sur le terrain en 2013 au Cambodge, en Éthiopie, au Libéria, au Mozambique, en République démocratique populaire lao, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. L'ensemble de principes a commencé à être incorporé dans les politiques d'investissements nationales et régionales.

36. La CNUCED a continué d'appuyer la mise en œuvre d'activités de développement de l'agriculture biologique dans deux PMA, la République démocratique populaire lao et l'Ouganda. Les activités menées par le passé ont aidé les agriculteurs biologiques à améliorer leurs techniques et à s'associer avec des chaînes hôtelières pour vendre leurs produits. Le projet est mené dans le cadre du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives. Par l'intermédiaire de partenaires locaux, la CNUCED a obtenu des résultats concrets, notamment le renforcement des capacités de groupes de producteurs de Luang Prabang selon le système de garantie participatoire et un programme d'incubation pour les entreprises biologiques. En Ouganda, la CNUCED a continué d'appuyer la mise en œuvre d'activités de développement de l'agriculture biologique, notamment l'élaboration d'un plan d'application permettant de traduire sur le plan opérationnel la politique en faveur de l'agriculture biologique. Le projet de politique en faveur de l'agriculture biologique et la stratégie de mise en œuvre connexe sont actuellement examinés par le Gouvernement en vue de leur adoption et de leur application.

3. Commerce

37. Par le biais du Cadre intégré renforcé et conformément au paragraphe 65 du Programme d'action d'Istanbul, la CNUCED a intensifié sa participation au Programme pendant la période considérée. À la demande des pays intéressés, elle a assumé la responsabilité générale de l'actualisation de l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) de la Gambie et du Sénégal. Ces études constituent le principal outil du Cadre intégré renforcé pour assurer la prise en compte systématique du commerce dans les plans nationaux de développement. Les versions actualisées visent avant tout à recenser les obstacles à l'intégration des PMA dans le système commercial multilatéral et à la prise en compte systématique des questions commerciales dans les stratégies nationales de développement. Tous les projets de coopération technique relevant du Cadre intégré renforcé sont définis en fonction des politiques du pays concerné et de son EDIC.

38. La CNUCED a établi, en janvier 2013, la version actualisée de l'EDIC de la Gambie et, en juillet 2013, celle du Sénégal, élaborée en un temps record de neuf mois. Elle aide maintenant ces deux pays à mettre en œuvre les politiques et stratégies définies dans le cadre directeur de leur EDIC. Au Sénégal, la CNUCED a également aidé le Gouvernement

à élaborer un projet de la catégorie 2 sur la transformation et la commercialisation des fruits en Casamance et organisé un atelier en janvier 2014.

39. L'Éthiopie, Djibouti, le Mali, le Mozambique et le Niger ont également prié la CNUCED de diriger l'actualisation de leur EDIC. Pour ce faire, elle a conduit des travaux analytiques et plusieurs missions consultatives en 2013. Elle a aussi aidé les Gouvernements du Bénin, de la République centrafricaine, du Tchad et de la République démocratique du Congo à élaborer des projets de la catégorie 2.

40. Dans le domaine de la politique commerciale, la CNUCED a aidé les PMA à élaborer et à mettre en œuvre une politique globale et une stratégie commerciales afin de mieux faire face aux difficultés économiques de la période d'après-crise. Dans le cadre du projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement visant à renforcer les capacités des ministères du commerce et de la planification économique de plusieurs PMA pour les aider à élaborer et à appliquer une stratégie commerciale qui puisse contribuer à la lutte contre la pauvreté, la CNUCED aide six PMA à élaborer leur politique commerciale¹². Ce projet a pour objectif d'améliorer l'aptitude des décideurs à évaluer les différents choix possibles en matière commerciale et à bien comprendre les effets des stratégies commerciales.

41. Au Sénégal, la CNUCED a effectué une étude sur le commerce, la planification et la réduction de la pauvreté et tenu un atelier national en janvier 2014. En partenariat avec le Gouvernement éthiopien, elle a organisé un atelier national sur l'intégration du commerce dans les stratégies nationales de développement en octobre 2013. Plus de 60 participants y ont examiné la politique commerciale nationale et les stratégies commerciales et évalué de façon approfondie les difficultés économiques et institutionnelles que le pays devrait surmonter pour faire du commerce un moteur de la croissance et de la réduction de la pauvreté. En décembre 2013, elle a organisé au Lesotho un atelier sur le même thème, qui a été l'occasion de mener des consultations nationales sur la façon de passer des objectifs relatifs au commerce à une assistance technique concrète.

42. Par ailleurs, la CNUCED a aidé l'Angola à mettre au point une politique générale permettant de sensibiliser les pouvoirs publics et le monde des affaires au rôle du commerce dans la croissance économique et le développement, ainsi qu'à définir une politique commerciale globale dans le cadre de sa stratégie de développement pour mieux tirer parti du potentiel du commerce.

43. En réponse à une demande formulée par le Gouvernement comorien et en collaboration avec des représentants de celui-ci, la CNUCED a élaboré une stratégie nationale de commerce et de développement, lancée à l'occasion d'un séminaire qui a réuni diverses parties prenantes du pays à Moroni en mars 2013. Le séminaire avait pour objectifs de valider la stratégie et de renforcer les capacités locales en matière de statistiques sur des notions et des modèles macroéconomiques et commerciaux fondamentaux. Une feuille de route relative à certaines recommandations de la stratégie a été adoptée puis approuvée par le Conseil des ministres.

44. En ce qui concerne l'accession à l'OMC, la CNUCED propose une assistance technique sur le processus d'accession proprement dit et les activités consécutives à l'accession depuis la création de l'organisation en 1995. Ce programme d'assistance aide les pays à adopter une politique commerciale axée sur le développement et à mener des réformes réglementaires et institutionnelles et à les appliquer. En 2013, les Comores, l'Éthiopie, le Libéria et le Yémen ont ainsi pu mieux se préparer à participer pleinement aux négociations et à appliquer les stratégies et les réformes institutionnelles et réglementaires voulues pour devenir membre de l'OMC.

¹² Éthiopie, Kiribati, Lesotho, Myanmar, République démocratique populaire lao et Sénégal.

45. Dans le domaine de l'accès aux marchés et des règles d'origine, la CNUCED prête son assistance aux PMA depuis 2006 dans le cadre des négociations menées pour l'application des engagements des membres de l'OMC sur l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent et les règles d'origine connexes. Tout au long de 2013, la CNUCED a conseillé les PMA et contribué au plan technique à leurs propositions concernant les règles d'origine préférentielles dans le cadre de l'initiative sur l'accès en franchise de droits et sans contingent. Des séances d'information ont été organisées avec le Coordonnateur de l'OMC pour les PMA et le Groupe des PMA de l'OMC. Ces efforts ont contribué à la décision ministérielle de l'OMC concernant les règles d'origine préférentielles pour les PMA figurant dans l'ensemble de mesures négocié en faveur des PMA.

46. La CNUCED a fourni à différents pays des conseils et une assistance technique sur les règles d'origine pour leur permettre de mieux tirer parti des préférences commerciales accordées par certains pays, notamment par les membres de l'Union européenne en vertu de l'initiative «Tout sauf les armes». Ainsi, elle a donné des conseils sur les règles d'origine au Cambodge. Le projet de texte qu'elle a présenté sur les règles d'origine non préférentielles a été examiné lors d'une séance de travail tenue à Phnom Penh.

47. Un projet de la CNUCED pour les PMA sur l'accès aux marchés et la législation commerciale contribue à ce que les initiatives sur l'accès aux marchés adoptées en faveur des PMA soient utilisées davantage. Le projet aide les collectivités rurales à mieux utiliser les indications géographiques et à développer leurs exportations et leur offre de produits traditionnels. Il ne se limite donc pas à la seule question de l'accès aux marchés. Le Sénégal, le Mozambique et le Bhoutan en ont bénéficié en 2013. La CNUCED aide également les collectivités rurales des PMA à mieux tirer parti des possibilités que permet un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent et à augmenter la valeur ajoutée de leurs produits traditionnels.

48. En ce qui concerne la Zone de libre-échange tripartite, la CNUCED a élaboré, en collaboration avec TradeMark Southern Africa, une série complète de modules de formation à l'intention des négociateurs chargés du texte de négociation de l'Accord relatif à la Zone de libre-échange tripartite. Ces modules portent sur les accords de libre-échange, les tarifs douaniers, les règles d'origine, les mesures antidumping, les subventions, les sauvegardes et le règlement de différends. La CNUCED et TradeMark Southern Africa ont mis sur pied des ateliers de formation des formateurs et des ateliers nationaux. En 2013, cette collaboration a permis d'organiser en Afrique australe et orientale six séances au cours desquelles 150 négociateurs commerciaux de 22 pays de la Zone tripartite ont été formés à la libéralisation des tarifs douaniers, aux règles d'origine et à l'élaboration d'accords sur le libre-échange.

49. Dans le domaine du commerce des services, la CNUCED effectue des examens de la politique nationale des services pour aider les PMA à tirer le meilleur parti du secteur des services. Ces examens permettent aux PMA de mieux comprendre la contribution que les services et le commerce des services peuvent apporter à leur développement et les aident à adopter les politiques les plus indiquées pour promouvoir le développement de secteurs de services compétitifs. Ils comportent des évaluations spécifiques sur les services pour le pays et par secteur, qui étudient le cadre directeur et la réglementation et les effets possibles de la libéralisation du commerce. La CNUCED a mené à bien de tels examens pour quatre PMA: l'Ouganda, le Rwanda, le Lesotho et le Bangladesh.

50. La CNUCED a mené des activités pour renforcer les capacités nationales et régionales des PMA en ce qui concerne la politique commerciale et les négociations commerciales relatives aux services. Elle a aussi organisé la réunion régionale tenue en Afrique sur les négociations commerciales multilatérales, y compris les négociations sur les services, et y a pris part (Éthiopie, octobre 2013).

51. Le tourisme apporte une contribution importante au PIB et à l'emploi dans beaucoup de PMA. En décembre 2013, la CNUCED a organisé une réunion spéciale d'experts sur les liens entre le tourisme et l'économie créative et a invité deux PMA, l'Éthiopie et Madagascar, à faire part de leur expérience et à en présenter des enseignements. La réunion a permis de repérer certaines activités d'assistance technique adaptées à leurs besoins. Les deux réunions ont été organisées en collaboration avec le Comité directeur des Nations Unies sur le tourisme pour le développement.

52. Conformément à un mémorandum d'accord signé par la CNUCED et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Angola en novembre 2012, le programme TrainForTrade a organisé six activités de renforcement des capacités dans le cadre du projet Bureau du PNUD en Angola sur les activités commerciales viables. Trois ateliers sur le tourisme durable au service du développement local ont été réalisés, avec la participation de plus de 75 acteurs locaux. Deux ateliers techniques sur la gestion des projets de tourisme durable ont été organisés pour former des représentants du secteur public, du secteur privé et de la société civile.

Facilitation du commerce et modernisation des douanes

53. En 2013, 40 PMA ont bénéficié du programme du Système douanier automatisé (SYDONIA), le plus important programme d'assistance technique de la CNUCED; il permet aux pays d'accroître les recettes perçues par les douanes et de réduire les délais et les coûts de dédouanement. Ce programme facilite le commerce international en contribuant à moderniser les opérations douanières en tirant parti de l'informatique et favorise la mise en place d'une nouvelle culture administrative et de liens plus étroits avec les milieux commerciaux. L'accélération et la simplification de la procédure de dédouanement des marchandises rendent les importateurs et les exportateurs plus compétitifs. Le programme SYDONIA permet également de nouer des liens de partenariat et de coopération durables avec les pays bénéficiaires et des organisations internationales et régionales.

54. Pour exploiter les possibilités du commerce au service de leur développement, les PMA doivent adopter des politiques efficaces en matière de facilitation du commerce. En 2013, la CNUCED a poursuivi ses travaux sur l'élaboration de plans d'action nationaux pour la facilitation du commerce, achevant notamment des études sur l'Angola et le Tchad. Elle a aussi organisé des ateliers régionaux sur l'élaboration de projets et les programmes régionaux de facilitation du commerce au Bénin, au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie.

55. La CNUCED met en œuvre un projet dirigé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Afrique et elle-même, dont l'objectif est de renforcer la capacité des autorités de contrôle et des agents de transport d'améliorer l'efficacité des transports transfrontières dans les pays en développement sans littoral et de transit dans le Couloir central d'Afrique de l'Est. Dans ce cadre, des représentants spécialisés dans la création de groupements d'entreprises nationaux de trois pays (République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Burundi) ont coopéré avec l'Agence de facilitation du transport en transit du Couloir central pour y mettre en application, à l'échelon national, un jeu d'outils pour la facilitation des transports.

56. En Afghanistan, le volet «facilitation du commerce» du Projet d'assistance d'urgence pour la modernisation des douanes et la facilitation du commerce est en cours de mise en œuvre. Dans le domaine du transit, la CNUCED s'est efforcée d'appuyer les négociations bilatérales sur l'Accord sur le commerce de transit entre l'Afghanistan et le Pakistan et ses protocoles. Le nouveau système en ligne centralisé SYDONIA World a été mis en service en Afghanistan. L'échange de données entre les systèmes SYDONIA World des deux pays est possible depuis le début de 2014, et des améliorations apportées au cadre réglementaire ont rendu possible l'application de procédures internationales de transit à différents postes

frontière afghans. La CNUCED a en outre lancé en 2013 un projet avec l'Ethiopian Shipping and Logistics Services Entreprise pour en améliorer le fonctionnement.

57. Dans le cadre de son Programme de formation portuaire, la CNUCED coopère avec les collectivités portuaires de pays en développement pour améliorer les connaissances et les compétences des cadres portuaires et accroître ainsi l'efficacité, la productivité et le commerce portuaires. En 2013, le Programme était mis en œuvre dans les PMA suivants: Bénin, Djibouti, Guinée, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Togo.

4. Produits de base

58. En 2012, la CNUCED a publié une étude intitulée *Permettre le reclassement des PMA en renforçant le rôle des produits de base et en améliorant la productivité agricole*. Cette publication contient des examens sectoriels et des analyses de pratiques efficaces et moins efficaces sur les exportations de produits de base et de produits non traditionnels, notamment horticoles. Les études de cas ont concerné le Bénin, le Burundi, le Cambodge, l'Éthiopie, la Gambie, la République démocratique populaire lao, le Mali, le Népal, le Rwanda, le Sénégal, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie.

59. Par ailleurs, la CNUCED met en œuvre dans certains PMA un projet visant à renforcer l'aptitude du secteur de la pêche à moderniser et diversifier ses exportations. Le poisson et les produits de la pêche figurant parmi les produits les plus dynamiques des PMA, l'objectif du projet est d'aider les acteurs publics et privés concernés à acquérir les capacités institutionnelles voulues pour moderniser et diversifier leurs exportations de poisson et accroître leurs recettes d'exportations, notamment en améliorant les normes sanitaires et phytosanitaires.

5. Développement social et humain

Capital humain: renforcement des capacités par la formation

60. L'Institut virtuel de la CNUCED a continué de soutenir l'enseignement des matières relatives au commerce et au développement dans 16 universités et centres de recherche situés dans 11 PMA. En Zambie, il a fourni des conseils sur le programme d'un cursus de deuxième cycle en commerce, développement et relations internationales à la Zambian Open University, qui a accueilli ses premiers étudiants en janvier 2014. Il a aussi publié un module d'enseignement sur les flux de capitaux vers les pays en développement et prêté son soutien à un universitaire de l'Université d'Addis-Abeba pour la mise au point d'un module d'enseignement sur la politique relative aux investissements étrangers.

61. L'Institut virtuel a organisé quatre ateliers nationaux de perfectionnement pour spécialistes nationaux (trois sur l'analyse des politiques commerciales et un sur la gestion des activités extractives) dont ont bénéficié en tout 123 universitaires de PMA originaires du Bangladesh, du Sénégal et de la République-Unie de Tanzanie. Deux universitaires de PMA ont été admis dans le programme de bourses de perfectionnement de l'Institut virtuel à Genève pour travailler à leurs publications. Des universitaires du Bénin et de la République démocratique du Congo ont reçu un soutien en ligne et en personne pour rédiger des articles sur le commerce et la pauvreté.

62. Le cours de la CNUCED sur les grands problèmes économiques internationaux s'adresse aux décideurs des PMA et aux universitaires de ces pays participant à des groupes de réflexion publics afin qu'ils améliorent leurs connaissances et leurs compétences pour pouvoir répondre aux enjeux liés au commerce international, à la finance, à l'investissement et à la technologie. Il a été suivi par plus de 147 participants de 39 PMA depuis son lancement en 2001.

63. En coopération avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine, la CNUCED exécute un projet visant à créer un cadre statistique sur le commerce international des services. Des huit membres de l'Union, sept sont des PMA¹³. Le projet vise à mettre en place un mécanisme uniforme de collecte, de traitement et de diffusion des données, à promouvoir le renforcement des capacités, à établir une base de données électronique et à organiser l'échange d'informations entre les États membres.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

64. Pendant la période considérée, la CNUCED a mené une série d'activités centrées sur les femmes et les questions économiques. Elle a mené des travaux de recherche et d'analyse sur l'incidence des politiques macroéconomiques et commerciales sur les inégalités entre les sexes au Lesotho, en Angola, en Gambie et au Rwanda. Dans ces travaux, elle a étudié le rôle des femmes dans l'économie et évalué l'incidence que le commerce et les politiques commerciales pouvaient avoir sur les femmes en tant que productrices et consommatrices, ainsi que sur d'autres dimensions de leur vie. Ces travaux ont été suivis d'ateliers nationaux pour en examiner les résultats et formuler des recommandations sur les modifications à apporter aux politiques.

65. L'étude de cas intitulée *Who is Benefiting from Trade Liberalization in Angola? A Gender Perspective* a été publiée en novembre 2013. Un atelier national a été organisé en Angola pour présenter les conclusions et les recommandations de l'étude afin d'orienter les politiques locales et de familiariser les acteurs nationaux concernés avec la méthodologie utilisée.

66. Une mission d'enquête a été menée au Rwanda en novembre 2013 pour rassembler des informations sur le terrain dans le but d'établir la version définitive de l'étude de cas consacrée à ce pays et d'examiner les conclusions préliminaires des travaux de recherche avec les parties concernées.

67. La CNUCED met également au point un module d'enseignement sur le commerce et la parité comprenant:

- a) Une série d'exposés multimédias;
- b) Un manuel en deux volumes, dont la première ébauche a été achevée;
- c) Un cours en ligne sur le commerce et la parité;
- d) Un atelier régional à l'intention des chercheurs d'Afrique subsaharienne;
- e) Un appui à des projets de recherche locaux facilitant l'application des connaissances sur le commerce et la parité aux réalités propres à tel ou tel pays.

6. Crises multiples et autres problèmes nationaux: le commerce et le mécanisme pour un développement propre

68. Étant l'un des partenaires d'exécution du Cadre de Nairobi¹⁴, la CNUCED a prêté son appui au cinquième Forum africain du carbone tenu à Abidjan en juillet 2013. Sa contribution à la réunion a consisté à examiner l'articulation actuelle et future des bioénergétiques avec le commerce mondial des biocombustibles et le développement humain en Afrique. La CNUCED a contribué à faire mieux connaître les possibilités de

¹³ Bénin, Burkina Faso, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

¹⁴ Qui a pour objectif de faire participer davantage les pays en développement, particulièrement ceux d'Afrique subsaharienne, au mécanisme pour un développement propre créé en vertu du Protocole de Kyoto.

développer et de commercialiser les biocombustibles dans le cadre de stratégies de diversification énergétique.

7. Mobilisation des ressources financières pour le développement et renforcement des capacités

69. Ce domaine prioritaire concerne les problèmes de ressources financières que les PMA doivent surmonter dans les efforts qu'ils entreprennent pour parvenir au développement durable.

Investissement étranger direct

70. Les PMA bénéficient du programme relatif à l'examen de la politique d'investissement. Des 36 examens de ce type effectués jusqu'à maintenant, 15 ont concerné des PMA. Pendant la période 2012-2013, la CNUCED a publié les résultats de l'examen du Bangladesh, de Djibouti et du Mozambique. Elle a également apporté une assistance technique à la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen dans 10 PMA¹⁵. Ces efforts ont abouti à la création d'un organisme de promotion de l'investissement au Burundi et d'un conseil présidentiel pour l'investissement au Burkina Faso, à l'adoption d'un programme de recherche et de diffusion de compétences au Rwanda et une assistance au lancement du guichet unique en ligne sur l'investissement en République-Unie de Tanzanie.

71. En 2013, des PMA ont participé à différents ateliers et réunions que la CNUCED a organisés afin de renforcer leurs capacités dans le domaine de la promotion de l'investissement. Ainsi, un séminaire sur la promotion des investissements étrangers directs (IED) «verts» a été tenu à Genève (Suisse), une formation spéciale sur la promotion de l'investissement a été dispensée à Addis-Abeba à 40 jeunes diplomates éthiopiens et un atelier régional sur les possibilités d'investissement dans les activités à faible intensité de carbone en Afrique a été organisé en Afrique du Sud.

72. La CNUCED a aussi continué, en 2013, de prêter son assistance aux PMA pour ce qui est de la collecte et de la communication des données. Elle a réalisé des cours de formation sur les statistiques relatives à l'IED et aux sociétés transnationales et les méthodes d'enquête pour le Myanmar et assuré une assistance technique ponctuelle sur les statistiques de l'IED, les activités des sociétés transnationales et la promotion de l'investissement. Elle a aussi fourni une assistance directe au Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) dans le cadre de l'élaboration de leurs rapports respectifs sur l'investissement en 2013. L'assistance prêtée au COMESA a abouti à l'adoption de normes sur la communication des données pour améliorer la cohérence et l'exactitude des rapports statistiques. Dans le cas du Myanmar, le Gouvernement a adopté les recommandations de la CNUCED et, en avril 2013, a intégré la méthode coûts-avantages dans le traitement des demandes des investisseurs dans ses procédures internes.

73. La CNUCED a dispensé des services consultatifs et produit une étude sur la perception que les investisseurs étrangers avaient du Rwanda. Les recommandations issues de l'étude ont été présentées à différentes parties concernées, dont le Conseil des ministres.

74. Les guides de l'investissement de la CNUCED visent à informer les investisseurs internationaux des possibilités et des conditions d'investissement dans les pays d'accueil. En 2012-2013, la CNUCED a lancé la mise à jour des guides relatifs à l'Ouganda, au Bhoutan et au Népal, et a achevé le guide concernant le Burkina Faso. Les guides de

¹⁵ Bangladesh, Burundi, Burkina Faso, Djibouti, Lesotho, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone et Zambie.

l'investissement sont désormais disponibles en ligne («iGuides»); le Burundi, Djibouti et le Rwanda ont été parmi les premiers bénéficiaires de cette initiative.

Gestion et viabilité de l'endettement

75. La CNUCED offre une assistance technique dans le domaine de la gestion de la dette depuis le début des années 1980 par le programme du Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE). Celle-ci recouvre le développement, l'installation et la maintenance d'un logiciel spécialisé conçu pour répondre aux besoins opérationnels, statistiques et analytiques du personnel chargé de la gestion de la dette dans les pays en développement. Sont offerts également des services de formation et de conseil sur des questions techniques et institutionnelles liées à la gestion de la dette, ainsi que de renforcement des capacités en ce qui concerne la validation des données sur la dette, les statistiques et l'analyse fondamentale de la dette.

76. Le logiciel SYGADE est utilisé par 28 institutions (principalement des banques centrales et des ministères des finances) de 21 PMA¹⁶ pour la gestion de la dette publique.

77. Dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale (A/68/203) sur la soutenabilité de la dette extérieure et développement, la CNUCED aborde les problèmes d'analyse et de politique générale auxquelles doivent faire face les décideurs des PMA. Le rapport offre une analyse détaillée des tendances et des problèmes actuels, ainsi que des recommandations sur les politiques qui peuvent être menées pour continuer d'améliorer la viabilité de la dette des PMA.

78. En 2013, la CNUCED a coordonné un atelier régional qui a présenté les fondements théoriques de la gestion actif-passif au niveau national à des spécialistes de la dette et a examiné l'application concrète de cette méthode pour l'Afrique du Sud. L'objectif était de montrer qu'une telle approche peut compléter efficacement la gestion de la dette publique pour le suivi des risques et d'atténuation de la vulnérabilité liée à la dette. L'atelier a accueilli des participants des trois cibles du projet (Zambie, Ouganda et Éthiopie) ainsi que de 13 autres pays africains.

79. Pendant la période considérée, le programme SYGADE a apporté un appui direct à 10 PMA, soit dans le cadre de projets d'assistance technique, soit en coordination avec des partenaires de la Facilité de gestion de la dette. Ces activités ont permis d'améliorer la comptabilisation de la dette et la validation des données sur la dette et de renforcer les capacités nécessaires à la production des bulletins statistiques sur la dette nationale. Actuellement, 95 % des PMA bénéficiaires du projet rendent compte au système de notification de la dette de la Banque mondiale conformément aux directives applicables.

8. Bonne gouvernance à tous les niveaux

80. Les activités menées pour promouvoir la bonne gouvernance, la transparence et l'état de droit contribuent à rendre les PMA plus compétitifs et à améliorer leur attractivité pour les investisseurs étrangers et la création d'entreprises.

81. Le système d'administration en ligne de la CNUCED aide les pays à simplifier les normes et procédures relatives à la création d'entreprises. Le programme existe dans 11 PMA¹⁷, où il contribue à améliorer la transparence et les capacités institutionnelles, facilitant ainsi l'activité commerciale et rendant les PMA plus attractifs pour les

¹⁶ Angola, Bangladesh, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Djibouti, Éthiopie, Guinée-Bissau, Haïti, Madagascar, Mauritanie, Rwanda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Soudan, Tchad, Togo, Ouganda, Yémen et Zambie.

¹⁷ Bénin, Burkina Faso, Comores, Éthiopie, Guinée-Bissau, Mali, Niger, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal et Togo.

investisseurs étrangers. Ainsi, au Togo, le temps nécessaire à l'enregistrement d'une société est passé de dix-huit jours à seulement un jour, et le nombre de créations d'entreprise a augmenté de 52 %.

82. Le programme de la CNUCED sur les accords internationaux d'investissement a été actif à différents niveaux. Il a fourni des observations sur les projets des accords types bilatéraux d'investissement de l'Angola et des pays signataires du PACER¹⁸, une assistance ponctuelle aux Comores au sujet de certaines dispositions d'accords bilatéraux d'investissement et de leurs conséquences pour le développement durable, et une assistance pour la conception d'une législation sur les investissements étrangers au Bhoutan et l'examen du code des investissements au Rwanda. La CNUCED a également contribué à la rédaction du chapitre relatif aux accords internationaux d'investissement du *Rapport sur l'investissement de 2013 du COMESA (COMESA Investment Report 2013)*. En vue d'améliorer les capacités techniques dont disposent les PMA pour participer efficacement aux négociations internationales sur les accords d'investissement et bien appliquer ces accords, le secrétariat a continué de fournir une assistance spéciale à plusieurs pays qui en avaient fait la demande. Des représentants de 42 PMA en ont bénéficié en 2012 et 2013.

83. Les activités de renforcement des capacités menées par la CNUCED dans les PMA portent aussi sur la propriété intellectuelle au service du développement. La CNUCED finalise actuellement un rapport consultatif sur la contribution de la propriété intellectuelle au développement à l'intention du Népal, qui a pour thème l'interaction entre la propriété intellectuelle et la biodiversité, le transfert de technologies et les médicaments. Un rapport sur les aspects de la propriété intellectuelle liés au développement consacré aux droits d'auteur, à la croissance, à l'éducation et à la culture a été réalisé pour le Cambodge.

84. La CNUCED est l'un des principaux partenaires du projet sur la production locale et l'accès aux médicaments financé par l'Union européenne. Ce projet a pour objectif de veiller à la cohérence des politiques industrielles, commerciales et sanitaires, une attention particulière étant accordée aux PMA. Le rôle de la CNUCED est d'aider les pays:

a) En analysant les politiques commerciales, industrielles et sanitaires qui ont une incidence sur la capacité nationale à produire des médicaments en vue d'obtenir des politiques cohérentes pour promouvoir la production locale de produits pharmaceutiques;

b) En menant des activités de renforcement des capacités au niveau national pour promouvoir une meilleure coordination des politiques en vue de la production locale de médicaments et de l'accès aux médicaments, grâce à diverses activités dans quatre pays, dont deux PMA (Éthiopie et Bangladesh). La CNUCED a achevé un manuel de politique générale sur la production locale de médicaments et l'accès aux médicaments.

85. Le Lesotho et le Mozambique ont bénéficié d'une formation sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), la santé publique et la production locale de produits pharmaceutiques à l'occasion d'un atelier pour l'Afrique australe. Des partenaires de la région de l'Asie du Sud ont pris part à des cours sur l'interaction entre l'accès et le partage des avantages et les règles de propriété intellectuelle organisés à l'intention de pays de l'ASEAN entre fin 2013 et début 2014, dont le Bangladesh, le Bhoutan et le Népal. En mars 2014, la CNUCED a organisé un cours de formation national sur l'interaction entre l'Accord sur les ADPIC et la Convention sur la diversité biologique pour le Cambodge.

86. La CNUCED a fourni des activités d'aide technique et de renforcement des capacités et des services consultatifs aux PMA aux niveaux national et régional pour qu'ils soient mieux informés du rôle que la politique de la concurrence et la protection des

¹⁸ Accord du Forum des îles du Pacifique sur le resserrement des liens économiques.

consommateurs peuvent avoir dans leur développement et de consolider le cadre réglementaire et institutionnel assurant le suivi et l'application du droit et de la politique de la concurrence et de la protection des consommateurs au niveau national. Dans le cadre de son programme de promotion de la concurrence en Afrique, la CNUCED a ainsi prêté assistance en 2013 à la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine dans ses activités de renforcement des capacités.

87. Compte tenu de l'importance d'une coordination institutionnelle efficace pour la bonne gouvernance, la CNUCED a entrepris une étude sur les difficultés de coordination institutionnelle au Mozambique dans les domaines du commerce et du développement. Cette évaluation analytiques et pragmatique visait à mesurer l'ampleur des chevauchements et leur incidence sur l'aptitude à concevoir et appliquer des politiques et des stratégies.

II. Conclusions et perspectives

88. Le présent rapport a exposé un grand nombre d'activités menées par la CNUCED pour soutenir l'application du Plan d'action d'Istanbul. Le bilan récent des PMA reste faible, et les mesures d'application nationales et internationales nécessitent des efforts concertés de la part des PMA et un soutien accru de la CNUCED et des autres partenaires de développement. Les efforts doivent chercher en premier lieu à remédier aux causes profondes du sous-développement des PMA, en mettant l'accent sur le développement des capacités productives, la diversification économique des PMA et la mise en place par les pays des politiques, de la réglementation et des structures d'appui nécessaires pour voir apparaître des entreprises dynamiques qui soient compétitives sur les marchés mondiaux. Ce sont des domaines prioritaires qui nécessitent une attention particulière dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 et du processus d'application du Programme d'action d'Istanbul.

89. D'après le *Rapport 2013 sur les pays les moins avancés*, l'un des principaux enjeux pour les PMA est de créer un nombre suffisant d'emplois décents pour leur population active qui va en augmentant. Le *Rapport* montre que la population en âge de travailler de l'ensemble des PMA devrait augmenter de 16 millions d'individus par an. D'ici à la fin de la décennie, la population active des PMA augmentera de 109 millions d'individus, ce qui donne une idée du nombre d'emplois décents que les PMA devront créer d'ici là. Compte tenu de ces facteurs démographiques, les PMA doivent produire des efforts significatifs pour créer un nombre suffisant d'emplois et offrir à leur population jeune des perspectives d'emploi acceptables. Comme indiqué dans le *Rapport*, une croissance économique qui ne crée pas des emplois décents en nombre suffisant n'est pas viable, et la création d'emplois sans développement des capacités productives ne l'est pas davantage.
